

Le secteur public se doit de montrer l'exemple en la matière. En matière de véhicules électriques, le SPW en dénombre 11.

Le SPW dispose, en outre, d'une vingtaine de bornes de recharge électrique. En raison de leur autonomie limitée, ce type de véhicule est essentiellement utilisé pour des trajets de courte distance, notamment pour la navette de distribution du courrier ou les déplacements d'agents entre les bâtiments situés à Namur et Jambes.

Vu l'évolution rapide de la technologie, je suis persuadé que la situation évoluera.

À l'heure actuelle, les déplacements de ces véhicules restent encore assez réduits.

Il a été demandé à mes services d'établir une comparaison des coûts d'utilisation des véhicules électriques par rapport aux modèles équivalents en version essence qui, par nature, sont plus indiqués à parcourir un faible kilométrage annuel.

Il s'avère cependant encore prématuré de tirer des conclusions d'une évaluation qui ne peut reposer que sur une trop courte durée d'utilisation.

Afin de disposer d'un bilan fiable, il est nécessaire de se baser sur une période d'au moins cinq années d'utilisation des véhicules de l'administration ou au moins 150 000 kilomètres, ce qui permettra de tenir compte à la fois de leur coût d'acquisition, de consommation et d'utilisation.

Pour prendre un exemple concret, nos véhicules sont encore trop récents pour se prononcer sur la durée de vie des batteries. Néanmoins et complémentairement, il est prévu que le renouvellement des cahiers des charges pour les marchés aux véhicules prévoiront encore des lots véhicules-camionnettes pour les véhicules électriques et pour la première fois, un voire plusieurs lots seront spécifiquement dédiés aux véhicules CNG.

**M. le Président.** - La parole est à M. Lefebvre.

**M. Lefebvre (PS).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Je pense qu'effectivement, le fait que les marchés publics du SPW intègrent ce genre d'éléments permettra aussi aux pouvoirs locaux de prendre justement en achat des véhicules de ce type puisque, aujourd'hui, les pouvoirs locaux sont tentés, mais ne rencontrent pas cette offre dans les marchés publics du SPW.

**QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'APPLICATION DU PRINCIPE *ONLY ONCE* AU SEIN DU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'application du principe *only once* au sein du Service public de Wallonie ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - Monsieur le Ministre, lors d'une rencontre avec l'UCM en avril dernier, votre collègue, M. le Ministre Marcourt, a été interpellé par un entrepreneur qui lui disait que : « Le problème, c'est l'administration ». À cela, M. le Ministre Marcourt répondait que « Oui, il y a du travail pour mettre l'administration au service des entreprises. Nous devons généraliser le principe de confiance, cesser de demander plusieurs fois les mêmes informations ».

En novembre 2015, Monsieur le Ministre, vous répondiez dans ce Parlement : « Il est évident que les efforts doivent être permanents afin de répondre de manière optimale aux besoins des entreprises et leur assurer un service adéquat et de qualité ».

Ainsi, Monsieur le Ministre, vous vous êtes déjà prononcé sur le fait de généraliser le recours à des bases de données authentiques pour éviter de demander systématiquement aux entreprises des informations dont le service public dispose déjà et partant, consacrer le principe *only once*.

En outre, l'instauration d'un guichet unique virtuel permettrait, sans doute, de circonscrire ces difficultés.

Enfin, pour répondre au manque de confiance entre les agents du service public et les entreprises et agir de manière transversale, la Déclaration de politique régionale annonce que : « Les nouveaux membres du personnel seront incités, notamment dans le cadre du stage, à faire une immersion dans une entreprise, association ou institution du secteur professionnel en lien direct avec le département qu'ils intègrent ».

Monsieur le Ministre, comment entendez-vous agir de sorte que l'administration ne figure plus dans le haut du classement des difficultés ressenties par les entrepreneurs ?

Comment entendez-vous améliorer la confiance entre les entreprises et les agents du service public ?

Quelles sont les dernières avancées dans la généralisation du recours aux bases de données authentiques ?

Qu'en est-il de la possibilité pour les agents d'effectuer un stage en entreprise ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

**M. Lacroix**, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, en ce qui concerne l'application du principe *only once* au sein du Service public de Wallonie et en ce qui concerne plus généralement la simplification de la vie des entreprises, nous avons pris conjointement avec mon collègue M. le Ministre Marcourt toute une série de mesures.

La plupart de ces mesures participent au plan Marshall 4.0, au Manifeste PME et au plan Numérique. Elles sont également répercutées dans le Plan de simplification administrative que je propose au Gouvernement cette semaine.

Il me semble tout d'abord important de faire connaître les chantiers qui ont déjà abouti cette année.

Ainsi, le portail [emploi.wallonie.be](http://emploi.wallonie.be) a été entièrement refait en s'appuyant désormais sur le catalogue des démarches centralisé. Pierre angulaire de la communication orientée usager, le catalogue des démarches présente de manière claire et concise l'offre de services de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette transversalité permet de maintenir une cohérence parfaite de l'information disponible sur le portail [emploi.wallonie.be](http://emploi.wallonie.be) avec les autres portails accessibles aux entreprises, qui reposent également sur le catalogue, comme le portail [wallonie.be](http://wallonie.be) et le portail [infoentreprises.be](http://infoentreprises.be).

Depuis janvier 2016, les services de l'administration qui ont obtenu une autorisation de la Commission de la protection de la vie privée peuvent vérifier, par voie électronique qu'une entreprise est en ordre de cotisations sociales, ce qui dispense ces entreprises de devoir demander une attestation auprès de l'ONSS.

L'accès se fait via l'application BCED-WI, développée par eWBS, pour qu'une administration n'ayant pas encore de *back office* informatisé puisse accéder aux données authentiques. Dans le même ordre d'idées, la consultation des dettes fiscales sera très prochainement disponible. Le développement est en cours.

Depuis cette année également, l'Inspection économique, la Direction des petites et moyennes entreprises et la Direction des programmes d'investissement ont accès aux données de la DmfA, la

déclaration multifonctionnelle attachée à chaque employé, ce qui dispense les entreprises concernées de devoir fournir des attestations délivrées par l'ONSS et représente un gain de temps et d'argent important.

Enfin, dans le cadre des primes à l'emploi, la Direction des projets thématiques a également accès aux données DmfA et DIMONA de l'ONSS. Elle peut donc vérifier que les règles en matière de primes à l'emploi sont bien respectées, sans que l'entreprise concernée ne doive fournir de pièces justificatives.

Toutes ces avancées très concrètes contribuent petit à petit, à alléger fortement la charge administrative que subissent nos entreprises et en particulier les PME. Nous travaillons, cependant, d'arrache-pied à amplifier cette dynamique.

Plusieurs chantiers concrets sont en cours :

- la réalisation d'une banque de données uniques issues de sources authentiques qui permettra de ne demander qu'une seule fois aux entreprises les informations nécessaires à la gestion de leurs dossiers. C'est l'application très concrète du principe *only once* ;
- la mise en œuvre d'un guichet unique sur le web, qui s'appuie sur les évolutions fonctionnelles et techniques de l'espace personnel et se relie aux sources authentiques régionales et fédérales. Ce guichet unique web s'inscrit dans une stratégie plus large de réforme du paysage de l'animation économique, qui positionne l'Agence pour l'économie et l'innovation, l'AEI, comme référent unique pour les entreprises et les indépendants. L'AEI gèrera les demandes de manière à ce qu'un dossier introduit auprès d'elle soit orienté automatiquement vers l'interlocuteur adéquat au sein de l'administration et des outils économiques. Ce guichet web sera pour l'entreprise un véritable cockpit de pilotage de sa relation avec les administrations régionales ;
- la généralisation du principe de confiance et la promotion de l'échange d'informations par voie électronique entre administrations et entreprises ;
- l'amélioration de la traçabilité du suivi des dossiers au sein de l'administration et le raccourcissement du délai de liquidation des aides ;
- la mise en œuvre du portefeuille PME qui regroupe les aides de premier niveau : chèques, primes à la consultance, bourses de préactivité, dans un dossier unique, et qui sera accessible via le guichet web unique dont je vous parlais.

Ces chantiers répondent aux cinq mesures prioritaires proposées par le Conseil des PME. Celui-ci a identifié la simplification administrative comme axe transversal, en vue non seulement de réduire la charge

administrative, mais également de faire de l'administration un accélérateur de la création et de la croissance de nos entreprises.

In fine, ces mesures permettent de :

- simplifier le travail de l'ensemble des intervenants, entreprises, services publics et professionnels de l'accompagnement, en privilégiant la dématérialisation des démarches et la simplification administrative : lisibilité, visibilité et qualité des services, réduction des charges ;
- améliorer l'information donnée aux entreprises et leur faciliter l'accès aux démarches et aux aides de la Région ;
- renforcer la compréhension globale, à 360 degrés, du paysage économique et des besoins de nos entreprises, ce qui permet de recentrer les moyens vers les besoins les plus importants des entreprises.

Je terminerai en vous parlant des mesures prises afin d'inciter les nouveaux membres du personnel à faire une immersion dans une entreprise.

La Déclaration de politique régionale dispose qu' : « Afin d'accroître la transversalité et la polyvalence des agents et de les sensibiliser à la réalité des usagers, les nouveaux membres du personnel seront incités, notamment dans le cadre du stage, à travailler durant une courte période dans un ou plusieurs autres services de l'administration ainsi qu'à faire une immersion dans une entreprise, association ou institution du secteur professionnel en lien direct avec le département qu'ils intègrent ».

En vue de concrétiser ce projet dit d'immersion, j'ai demandé à mon administration de procéder à une réflexion quant à sa mise en œuvre au sein des services du Gouvernement wallon.

Il apparaît que cette réflexion s'est principalement axée autour de deux situations.

D'une part, l'immersion des agents en ce compris les membres du personnel contractuel, pour laquelle aucune modification du Code de la fonction publique wallonne n'apparaît être nécessaire et, d'autre part, l'immersion des stagiaires qui nécessitera, quant à elle, une modification du Code.

L'immersion des agents définitifs et des membres du personnel contractuel ne nécessitant pas de modification réglementaire peut déjà prendre place au travers de l'octroi d'une mission de service.

À ce stade, il convient de réaliser un inventaire pour identifier les services dans lesquels l'immersion d'un ou plusieurs de leurs agents dans un autre service public, une entreprise ou une association pourrait présenter un intérêt.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse très complète et bien étayée.

Ce que j'en retiens, c'est que certaines choses ont déjà été mises en œuvre.

Vous avez parlé du guichet unique et vous parlez au futur. Le futur, c'est bien, mais quand est-ce ?

L'ensemble des mesures, vous avez parlé des différents chantiers qui sont bien définis également, mais à nouveau c'est pour le futur, donc j'aime à rappeler que l'administration est un service public, un service, et donc qu'il est important de tout mettre en œuvre afin qu'il joue ce rôle de service et non qu'il soit considéré comme une contrainte où la réalité se trouve fortement éloignée des discours politiques et je soulève la nécessité de répondre aux besoins des entreprises.

J'encourage M. le Ministre à continuer les efforts pour optimiser ces rapports entre les entreprises et l'administration et tout le monde y gagnera, évidemment, que ce soit au niveau du temps pour l'administration, mais également, comme vous l'avez souligné, pour les entreprises qui elles, reviendront à leur travail propre qui est de fournir des biens et des services.

Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À  
M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA  
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA  
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA  
RÉSERVE MÉTIER DU DÉPARTEMENT DE LA  
POLICE ET DES CONTRÔLES (DPC) DE  
LIÈGE »**

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À  
M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA  
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA  
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA  
PROCÉDURE D'ENGAGEMENT D'UN  
CONTRACTUEL SOUS CLAUSE  
RÉSOLUTOIRE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative :

- de Mme Baltus-Möres, sur « la réserve métier du Département de la police et des contrôles (DPC) de Liège » ;
- de Mme Baltus-Möres, sur « la procédure d'engagement d'un contractuel sous clause résolutoire ».